



# **Site de compostage de Lançon-de-Provence (13)**

## **Bilan d'activité 2016**

<p><u>Date</u> : 12/04/2016</p>	<p><u>Rédigé par</u> : Eric LAVILLE, Responsable Pole Exploitation Plateformes, Saur</p> <p><u>Validé par</u> : Patrice KLONINGER, Chef de Service Valorisation &amp; Compostage, Saur</p>
---------------------------------	--

---

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE L'USINE .....</b>	<b>3</b>
<b>A. SITUATION .....</b>	<b>3</b>
<b>B. PROCEDE DE COMPOSTAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. BILAN DES ENTREES.....</b>	<b>6</b>
<b>A. BOUES DE STATIONS D'EPURATION.....</b>	<b>6</b>
<b>B. CO-PRODUITS VEGETAUX .....</b>	<b>7</b>
<b>C. QUANTITE TOTALE DE MATIERES TRAITEES .....</b>	<b>7</b>
<b>4. BILAN DES SORTIES .....</b>	<b>7</b>
<b>5. SUIVI QUALITE – ANALYSES .....</b>	<b>9</b>
<b>A. SUIVI DE LA QUALITE DES BOUES .....</b>	<b>9</b>
<b>B. SUIVI DE LA QUALITE DES COMPOSTS .....</b>	<b>9</b>
<b>C. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX .....</b>	<b>9</b>
<b>6. SUIVI DES NUISANCES (ODEURS, MOUCHES) .....</b>	<b>10</b>
<b>7. AMENAGEMENTS REALISES EN 2016.....</b>	<b>14</b>

---

## **1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

---

- La plateforme de compostage de Lançon-de-Provence est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à Déclaration. Elle est exploitée conformément au récépissé de Déclaration N° 2014-201-D du 6 novembre 2014.
- Ce site est mis en service depuis janvier 2015.
- Le compost issu du traitement répond à la norme NFU 44-095 et peut être commercialisé en tant que produit.
- Le site a fait l'objet de deux visites d'inspection de la DREAL en date du 11 février 2016 et du 06 juin 2016. Les éléments complémentaires demandés ont été transmis et n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière.

---

## **2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE L'USINE**

---

### **a. SITUATION**

L'usine de compostage de Lançon de Provence est exploitée par la société Saur. Elle se situe sur la commune de Lançon de Provence au lieu-dit « Les Guiennas ».

Le site est ouvert 3 jours par semaine : mardi, mercredi et jeudi. Les boues sont réceptionnées et mélangées durant la matinée.

### **b. PROCEDE DE COMPOSTAGE**

Le compostage est une technique biologique de **conversion et de valorisation** des matières organiques. C'est un processus de dégradation de la matière organique par fermentation aérobie, sous l'action des micro-organismes, qui s'opère en conditions contrôlées d'aération et d'humidité pour l'obtention d'un produit organique stable, hygiénique et riche en composés humiques, appelé « compost ».

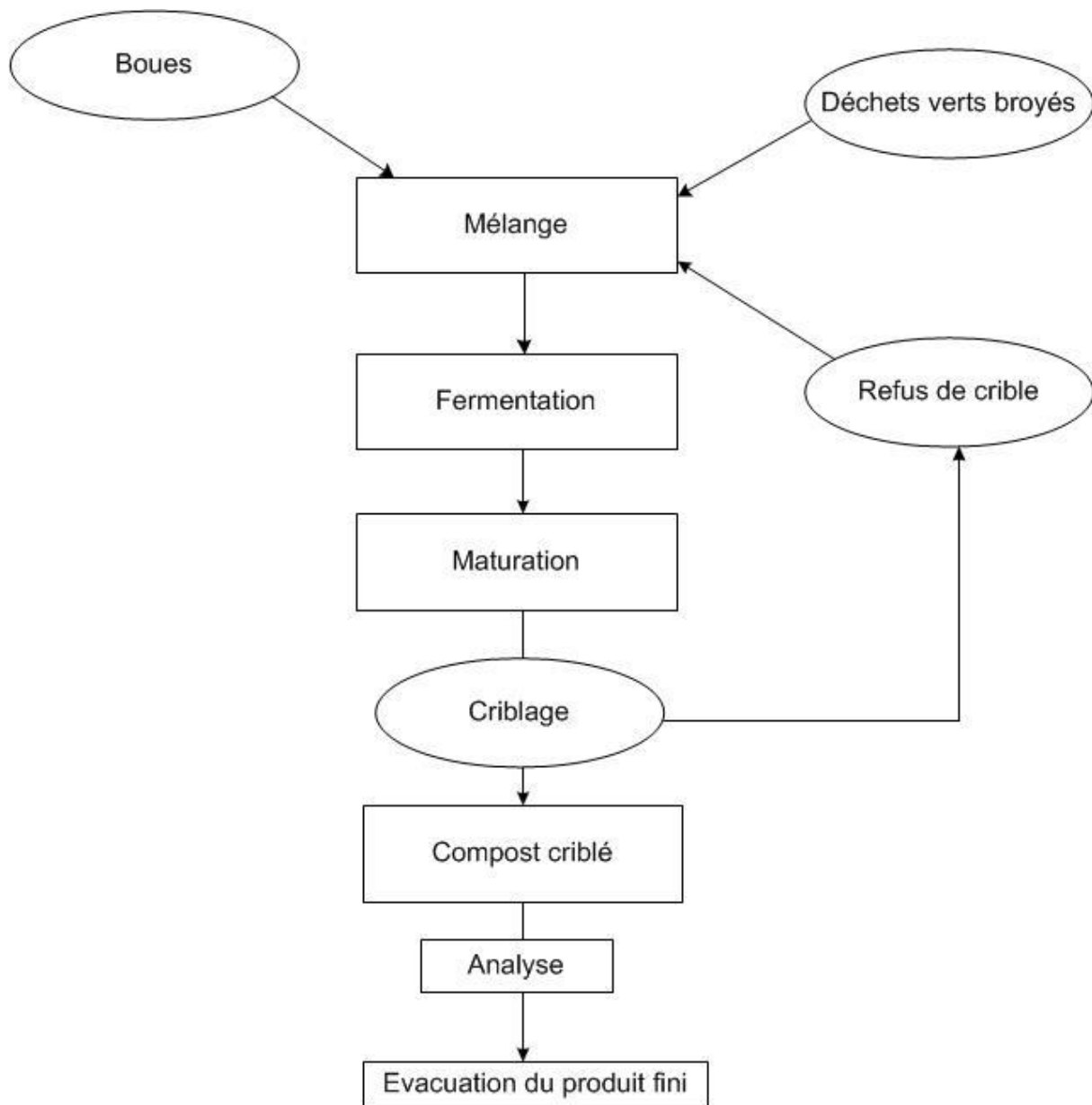
---

En 2016, le compost produit sur le site de Lançon de Provence résulte d'un mélange de boues de stations d'épuration urbaines et de déchets verts broyés issus des déchetteries des collectivités.

Le traitement, se décompose en 5 étapes :

1. Les boues brutes sont mélangées au chargeur avec des coproduits structurants (*déchets verts broyés, refus de criblage*),
2. Le mélange est ensuite mis en andain sur une zone dédiée où il poursuit sa fermentation pendant 3 à 4 semaines avec retournements,
3. Chaque andain est ensuite mis en maturation pendant 4 à 8 semaines avec plusieurs retournements pendant la période,
4. Il est ensuite criblé : la fraction fine hygiénisée et stabilisée est extraite et la fraction grossière est recyclée en tête de procédé,
5. Le compost est ensuite stocké sur une aire dédiée. Il est analysé et évacué vers la filière définie.

Le synoptique de l'usine est présenté page suivante.



**Figure 1 – Synoptique de l’usine de compostage de Lançon de Provence**

---

### 3. BILAN DES ENTREES

---

#### a. BOUES DE STATIONS D'EPURATION

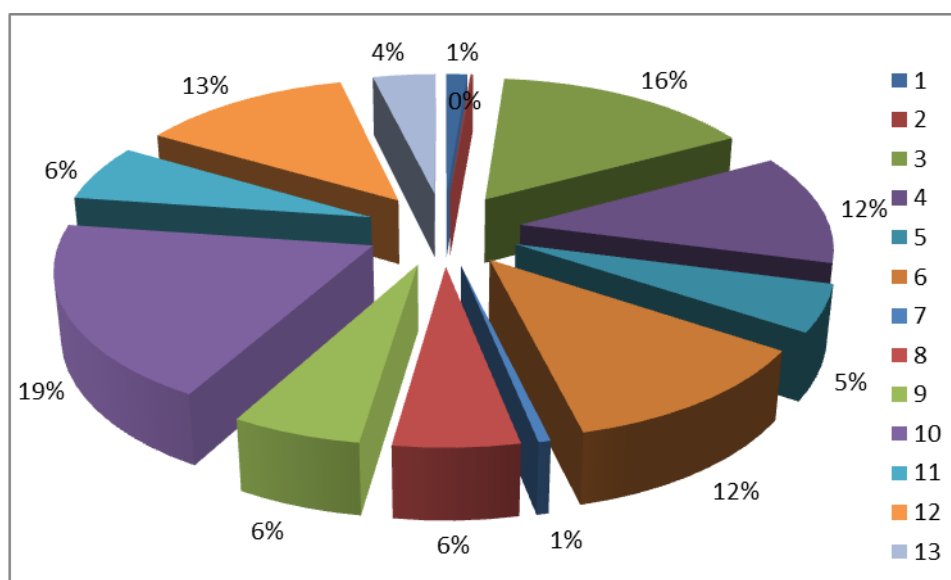
---

Les boues traitées sur le site de compostage en 2016 proviennent principalement des stations d'épuration urbaines d'Agglopolé Provence. Elles se présentent sous forme pâteuse.

La quantité totale de boues traitées sur le site est de **3 971 tonnes pour l'année 2016**.

Le tableau et le graphique suivants présentent pour chaque station les quantités traitées et la part dans le tonnage total traité en 2016 sur le site.

Origine du déchet	Quantité traitée en tonnes brutes	Part dans les apports	n°
ALLEINS	50,58	1%	1
AUREILLES	6,34	0%	2
BERRE-L'ETANG	622,08	16%	3
EYGUIERES	478,32	12%	4
LA FARE	202,78	5%	5
LANCON-PROVENCE	475,96	12%	6
LANCON VAL DE SIBOURG	21,58	1%	7
MALLEMORT	220,7	6%	8
ORGON	227,74	6%	9
ROGNAC	760,75	19%	10
SALON	246,6	6%	11
SENAS	506,46	13%	12
VITROLLES	150,96	4%	13



La station d'épuration de Rognac est le principal apporteur (19%) avec celle de Berre-l'Etang (16%).

---

## **b. Co-PRODUITS VEGETAUX**

---

**1 453 tonnes de déchets végétaux broyés ont été traités sur le site en 2016.**

Ces végétaux proviennent des déchetteries.

Par ailleurs, les opérations de criblage réalisées en 2016 ont permis au site de disposer de refus de criblage qui ont été réintroduits dans le cycle de compostage.

---

## **c. QUANTITE TOTALE DE MATIERES TRAITEES**

---

Le tableau ci-dessous présente les quantités de matières traitées sur le site en 2016

T MB Boues / an	3 971
T MB Co-produits (DV, refus) /an	1 453
<b>Total T MB traité / an</b>	<b>5 424</b>
<b>Total T MB traitées / jour</b>	<b>14.86</b>
Seuil fixé par le récépissé de déclaration N°2014-201-D	19.97
Conformité ?	<b>oui</b>

**La quantité totale de matières traitées (boues + coproduits) est de 5 424 t MB pour l'année 2016, soit 14.86 t de matière entrante sur 365 jours.**

**Le seuil des 19.97 t / jours défini par le récépissé de déclaration N°2014-201-D est donc bien respecté.**

---

## **4. BILAN DES SORTIES**

---

A partir des matières traitées en 2016 ; 4 lots de compost ont été produits. Trois de ces lots ont été évacués en 2016 ; les autres lots le seront en 2017.

Le tableau suivant présente le récapitulatif de ces lots.

Numéro du lot	lot fabriqué en (mois/année)	conformité NFU 44095 (C ou NC)	lot évacué en (mois-année)	quantité évacuée entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016 en tonnes brutes	destination du lot *(plan d'épandage et/ou commercialisation et/ou revégétalisation et/ou mise en CET)
15C02	avr-mai-15	C	janv-mars-16	241	commercialisation
15C03	juin-juil-15	C	fév-mai-16	375,54	commercialisation
15C04	août-sept-15	C	sept-16	387,32	commercialisation
15C05	oct-nov-déc-15	C	avr-mai-sept-16	458,1	commercialisation
16C01	janv à mars-16	C	août-16	491,42	commercialisation
16C02	avr à juin-16	C	déc-16	262,24	commercialisation
16C03	juil à sept-16		Lot évacué en 2017		
16C04	oct à déc-16		Lot évacué en 2017		
<b>Quantité totale de compost non normé évacué entre le</b>				<b>0</b>	
<b>Quantité totale de compost certifié conforme à la norme</b>				<b>2215,62</b>	
<b>Quantité totale de compost ayant une destination finale</b>				<b>2215,62</b>	
<b>Taux de compost normé pour la période considérée</b>				<b>100%</b>	

2 214 tonnes de compost ont été évacuées du site de Lançon-de-Provence en 2016, ce qui correspond à 6 lots.

D'autres lots produits en 2016 seront évacués en 2017.

Le compost produit est conforme à la norme NFU 44-095, il a été utilisé en agriculture.



---

## **5. SUIVI QUALITE – ANALYSES**

---

---

### **a. SUIVI DE LA QUALITE DES BOUES**

---

Les apporteurs sont tenus contractuellement de faire analyser leurs boues selon une fréquence définie par la réglementation sur les ICPE et par la norme NFU 44-095.

Les analyses sont conservées dans un classeur par Saur et tenues à disposition pour contrôle éventuel. Par ailleurs, des échantillons de boues sont prélevés à chaque apport et conservés au réfrigérateur jusqu'à la preuve de conformité du lot correspondant.

**En 2016, toutes les analyses sont conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998 pour la valorisation par compostage.**

---

### **b. SUIVI DE LA QUALITE DES COMPOSTS**

---

Chaque lot produit est analysé selon les critères de la norme NFU 44-095.

Les analyses sont conservées par l'exploitant et tenues à disposition des administrations pour contrôle éventuel.

Pour chaque lot, une fiche produit présentant les caractéristiques du produit est également transmise au client.

Tous les lots produits en 2016 ont été conformes à la norme NFU 44-095.

---

### **c. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX**

---

Le site est équipé d'un bassin de rétention étanche permettant de collecter les eaux de process du site.

Ces eaux peuvent être utilisées pour arroser les déchets verts en période sèche. Des opérations de pompage par hydrocureur peuvent également être réalisées. Les eaux sont alors envoyées vers une station d'épuration pour traitement.

Il a été procédé à 2 analyses des eaux de la lagune en 2016. Les résultats montrent des valeurs conformes aux valeurs limites fixées par la réglementation.

---

## 6. SUIVI DES NUISANCES (ODEURS, MOUCHES)

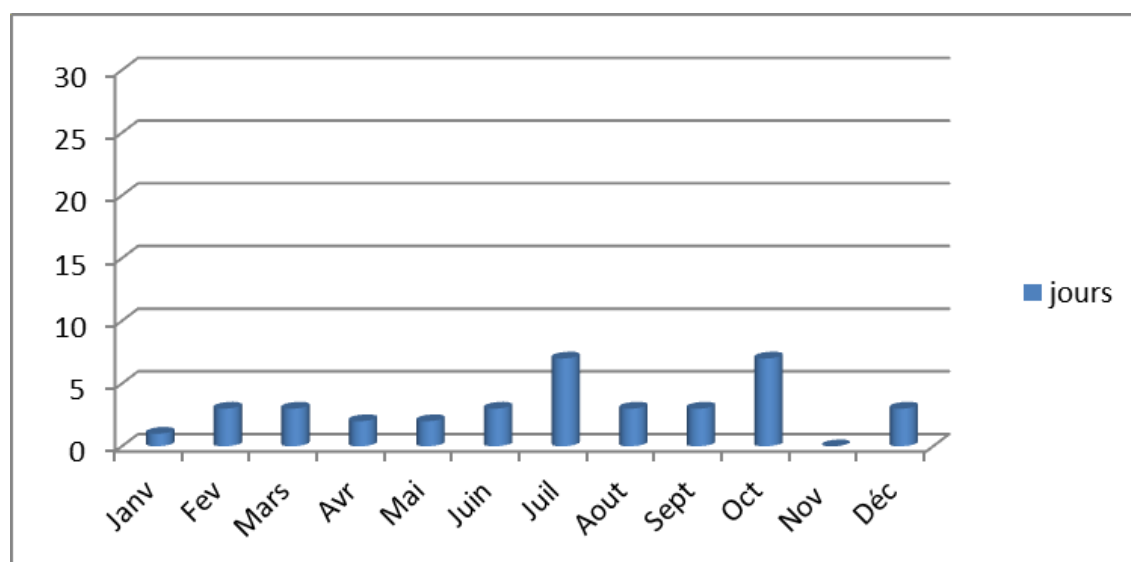
---

Un comité de riverains a été mis en place en début d'année 2015 à la demande des riverains se plaignant notamment des nuisances olfactives et des mouches.

Ce comité s'est réuni en juillet et octobre 2015 en présence de Saur et des administrations concernées.

Le tableau et la figure ci-dessous présente le bilan des remarques odeurs recensées en 2016.

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
jours	1	3	3	2	2	3	7	3	3	7	0	3



Un suivi des plaintes concernant les nuisances olfactives a été mis en place depuis février 2015. En 2016, on observe deux pics en juillet et en octobre avec 7 remarques.

Des aménagements particuliers ont été réalisés sur le site afin de lutter contre ces nuisances (voir chapitre suivant).

Des mesures pour lutter contre la prolifération des mouches ont également été mises en places.

---

Voici le bilan des actions mises en place ou poursuivies concernant la lutte contre les nuisances du site :

- 1- Prise en compte de l'orientation du vent et pose d'une station météo et enregistrement des données,
- 2- Réalisation de constat odeur,
- 3- Traitement du débourbeur– produit spécifique neutralisant odeur,
- 4- Traitement des odeurs avec pulvérisateur porté derrière tracteur,
- 5- Traitement des mouches avec pulvérisateur porté derrière tracteur,
- 6- Traitement des mouches avec opérateur + atomiseur thermique à dos (larvicide en alternance avec adulticide),
- 7- Piégeage des mouches (traitement physique),
- 8- Entretien brumisation avec renouvellement des buses et des cartouches de filtration,
- 9- Incorporation de co-produits structurants (>50 mm) afin d'améliorer la circulation de l'air à travers les andains de fermentation,
- 10- Mise en place en avril 2016 de quatre ventilateurs brumisateurs pour traitement de la fermentation et de la zone de mélange,
- 11- Débroussaillage dans un rayon de 50m autour du site et de 20 m autour des accès



**Photo 1 : Traitement contre les mouches sur les andains**



**Photo 2 : Traitement contre les mouches et mise en place de panneaux pour piégeage physique**





**Photo 3 : Nettoyage et traitement des zones de circulation**

---

## **7. AMENAGEMENTS REALISES EN 2016**

---

- Débroussaillage réglementation incendie

Un débroussaillage à été réalisé au printemps 2016 par la société Andreis Environnement sur le pourtour du site et des chemins d'accès conformément à la réglementation.

- Rampe de brumisation supplémentaire pour lutter contre les nuisances olfactives

Afin de lutter contre les nuisances olfactives, un système de brumisation complémentaire a été mis en place en avril 2016.

Cette rampe de brumisation est composée de quatre ventilateurs disposant de buses hautes pression. Elle permet de couvrir la zone de mélange et de fermentation. Elle est entièrement automatisée. Elle fonctionne tous les jours. Les mardis, les mercredis et les jeudis, elle fonctionne pendant les heures de travail c'est-à-dire de 5 heures 30 à 12 heures, et les autres jours c'est-à-dire du vendredi au dimanche, elle fonctionne de 7 heures à 9 heures et 20 heures à 23 heures. En complément la brumisation peut être déclenchée manuellement.



